



# INFO-MYANS

MAI 2015

## LE MOT DU MAIRE:

La commission Communication vous fait parvenir, pour vous informer régulièrement de la vie de la commune, le 2<sup>e</sup> « Info-Myans ».

L'agenda vous donne des rendez-vous auxquels nous serons ravis de vous rencontrer. Vous pouvez également les retrouver sur les panneaux d'affichage communal dans les hameaux

Les membres du conseil et moi-même, nous nous tenons à votre disposition pour toutes remarques et vous souhaitons que le prochain été se passe pour tous agréablement.

Le maire,

Jean-Pierre Guillaud

## UN CHANGEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL

En début d'année, Isabelle Hyvert a décidé de quitter le conseil municipal. Elle est remplacée par Joséphine Patras qui participera aux commissions Vie scolaire, Développement durable et Urbanisme.

## QUELQUES NOUVELLES DU P.L.U.

Après avoir retenu le cabinet d'urbanisme Terre d'Urbanisme (de Voglans) et avoir délibéré le 4 mars 2015, les séances de travail ont commencé pour les élus de la commission urbanisme.

Celles-ci ont débuté par 2 visites approfondies de la commune avec notre prestataire et se poursuivent avec les rencontres avec différents acteurs de notre commune. Ce sont les agriculteurs, éleveurs et viticulteurs qui en ont eu la primeur.

## BUDGETS

Le 24 mars dernier, le conseil municipal a approuvé les comptes de gestion présentés par le receveur municipal et les comptes administratifs établis par le maire qui sont conformes.

◆ Budget général : le résultat de clôture de l'année 2014 se solde par un excédent de fonctionnement de 254 322.00 € et un excédent d'investissement de 345 862.14 €.

◆ Budget Eau et Assainissement : excédent de la section d'exploitation est de 83 270.42 € et le déficit de la section d'investissement est de 5 467.48 €.

◆ Budget annexe de la zone INA du chef-lieu : Résultat de fonctionnement de 0.00€ et un déficit d'investissement de 440 686.41 €.

Les taux d'imposition 2015 sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 7.14 %,
- taxe sur le foncier bâti : 12.56 %,
- taxe sur le foncier non bâti : 38.14 %.

Le conseil municipal vote le budget primitif général :

- Section de fonctionnement : 628 000.00 €,
- Section d'investissement : 875 500.00 €.

Il vote le budget eau et assainissement :

- Section exploitation : 271 000.00 €,
- Section investissement : 198 000.00 €.

Enfin, il vote le budget annexe retraçant toutes les opérations nécessaires à l'aménagement de la zone INA du chef-lieu pour un montant de 721 454.00 € en section de fonctionnement et 1 191 480 € en section d'investissement.

### MAIRIE :

Accueil au public :

**Mardi**

de 16 h à 19 h

**Mercredi**

de 8 h à 11 h

**Vendredi**

de 16 h à 19 h

### PERMANENCES DES ELUS :

Permanence tous les 1er samedis du mois de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

### BREVES

**Nouveau à Myans !**



[www.md4s.fr](http://www.md4s.fr)

**Drive de produits**

**locaux**

**Livraison :**

**Boulangerie**

**Varcin**

## AGENDAS

**DON DU SANG**  
**Vendredi 05 juin**  
**17 h 00—20 h 00**  
**Salle Polyvalente**

**Cie Autochtone**

**Jeu**di 11 juin  
**17 h—19 h : Expo**  
**19 h : Lecture et verre de**  
**l'amitié**  
**Salle Polyvalente**  
**(flyer ci-joint)**

**Opération « 1ères Pages »**  
**<http://premierespapes.fr>**  
**Samedi 20 juin**  
**14 h 30—16 h 30**  
**Bibliothèque**

**TOUR CYCLISTE DES**  
**PAYS DE SAVOIE**

**Samedi 20 juin**  
**10 h 35— Caravane**  
**11 h 15—Coureurs**

**FETE DU FOUR**

**Samedi 27 juin 2015**  
**Dès 11 h 30**  
**Four— Chacuzard**  
**Achat des tickets-repas**  
**permanence en mairie**  
**le 19/06/2015**

## LE POINT SUR LES TRAVAUX

Quels sont les travaux prévus sur la commune dans les prochains mois ?

- ◆ La réfection des croix sur les oratoires suite aux actes de vandalisme.
- ◆ La réfection de la conduite d'eau potable Chemin des Gouttes.
- ◆ La mise en conformité des accessibilité (trottoirs...) au chef lieu pour les établissements recevant du public suite à la réunion publique du 8/04/2015.
- ◆ Réfection de la toiture de l'ancien local pompier



## DEMOUSTICATION

Le service chargé de la démoustication sur notre commune (EID) met en place des « préventeurs moustiques ». Ils seront chargés de sensibiliser les habitants, d'expliquer les bons gestes afin d'éviter la prolifération des moustiques. Ils seront munis d'une carte professionnelle visée par le directeur et peuvent se présenter d'eux-mêmes à votre domicile. En cas de problème lié aux moustiques, vous pouvez effectuer un signalement sur le site internet : [www.eid-rhonealpes.com](http://www.eid-rhonealpes.com).

## FACTURATION DE L'EAU

Suite à de nombreuses demandes, une facture intermédiaire estimative vous sera adressée, à titre expérimental, courant juin 2015. Courant octobre, vous recevrez une facture de régularisation calculée selon votre consommation réelle. Comme les années précédentes, le relevé des compteurs aura lieu à l'automne.

## REPAS DES AINES

Le Dimanche 12 Avril 2015 a eu lieu le traditionnel repas annuel des Aînés de la commune. Cette journée festive s'est déroulée dans une ambiance conviviale sous un beau soleil printanier.



## C.C.A.S.

Le 13 mars, la Ligue contre le cancer a animé à la salle polyvalente une soirée d'information sur la maladie et ses répercussions sur les familles.

Le 29 avril, la CARSAT a organisé à la salle Saint Maurice de Les Marches une après-midi d'information sur le thème de la nutrition.

La prochaine réunion sera le 28 octobre 2015 à la salle polyvalente de Myans sur le thème du sommeil.

## RAPPEL : QUELQUES REGLES DE SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE ...

Le bruit (perceuses, raboteuses, tondeuses ...) est autorisé :

- ◆ Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- ◆ Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

L'élagage, la taille des haies : Les plantations dont la hauteur dépasse 2 m doivent se trouver à une distance de 2 m de la ligne séparative, 50 cm pour les plantations d'une hauteur inférieure à 2 m.

Les feux : Le brûlage des déchets verts est strictement interdit, la solution étant la collecte en déchetterie.

Les chiens : La divagation des chiens est interdite. Même à la campagne la voie publique doit être respectée et elle n'est pas le lieu approprié pour les déjections canines.

**RAPPEL** : Des containers de tri sont à votre disposition Place de la Mairie et Route des Echelards